

ce relevé unilatéral. On a pensé que les renseignements qui seraient recueillis pourraient être utiles au Canada. Les Canadiens pourront prendre connaissance du rapport définitif. Bien qu'on ait proposé d'embaucher des observateurs canadiens pour recueillir des données, le Canada n'a aucunement participé aux travaux. Le *Corps of Engineers* a alors demandé à la Sûreté provinciale de l'Ontario de lui fournir les noms de Canadiens vivant sur les rives des lacs qui pourraient agir comme observateurs.

[Traduction]

Vingt-huit Canadiens ont accepté le poste d'observateurs en 1967-1968 et 21 en 1968-1969, et ils ont reçu chacun 15 dollars par mois. Deux observateurs ont été détachés du ministère des Terres et Forêts de l'Ontario. Le *Corps of Engineers* a terminé son programme dans la partie canadienne des lacs en novembre 1969 et n'a plus d'observateurs canadiens à son service.

● (2.20 p.m.)

Les observateurs canadiens n'ont fait qu'enregistrer les données physiques relatives à la glace et aux conditions météorologiques dans la partie canadienne du bassin des Grands lacs. On leur demandait de mesurer l'épaisseur de la glace, de la neige et de la sêche ainsi que le niveau des eaux sous la glace, et d'indiquer les dates où se produisaient des changements importants dans les conditions de la glace, y compris celles de la première glace, du gel complet, du début du dégel, de la fin du dégel et de la disparition complète des glaces. On leur a demandé aussi d'observer les phénomènes météorologiques extrêmes comme les chutes de neige, la température, la vitesse et la direction du vent.

Ce relevé des glaces n'est relié d'aucune façon aux études conjointes des ressources en eau du Nord de l'Ontario entreprises par les gouvernements du Canada et de l'Ontario.

Le 5 août 1965, les premiers ministres du Canada et de l'Ontario ont annoncé que des études sur les ressources en eau du Nord de l'Ontario et sur le développement économique connexe seraient entreprises par chaque gouvernement et qu'elles seraient coordonnées par un comité qui représenterait les deux gouvernements. Il s'agit du Comité de coordination des études sur les ressources en eau du Nord de l'Ontario.

Les deux gouvernements partagent la responsabilité des divers éléments des études. La recherche en génie et en hydrologie nécessaire à la réalisation des objectifs précités relève conjointement de la Division des res-

sources en eau de la Commission des ressources en eau de l'Ontario et de la Direction des eaux intérieures du ministère fédéral de l'Énergie, des Mines et des Ressources. La Direction des politiques et de la planification de ce même ministère fédéral et la Direction de la planification économique du ministère du Trésor et de l'économique de l'Ontario partagent la responsabilité des études économiques. D'autres organismes fédéraux et provinciaux participent aux travaux, dont le but principal est l'évaluation des ressources en eau de cette région à la lumière des divers usages prévisibles.

Aucun représentant de l'United States Army Corps of Engineers ou de tout autre organisme américain n'a participé à ces études. Il n'y est nullement question d'étudier la possibilité de détourner les eaux vers les États-Unis ou de vendre de l'eau à ce pays.

Sous réserve de l'approbation des gouvernements de l'Ontario et du Canada, les rapports complets ayant trait aux études conjointes des ressources en eau du Nord de l'Ontario seront publiés lorsqu'ils seront au point.

Je le répète, et j'insiste sur ce point, il n'est nullement question dans ces études de détourner l'eau vers les États-Unis ou de vendre de l'eau à ce pays.

[Français]

Le projet du Grand Canal n'est aucunement lié au relevé des glaces ou aux études coordonnées dont j'ai parlé. Il s'agit plutôt d'un projet de vaste envergure lancé par une entreprise privée et visant le détournement des eaux de plusieurs tributaires de la baie d'Hudson et de la baie James vers le lac Huron par les rivières Outaouais et Mattawa, le lac Nipissing et la rivière des Français.

[Traduction]

Le gouvernement fédéral ne s'associe pas à ce projet, n'y participe en aucune manière et ne peut s'engager à promouvoir les projets des entreprises privées. L'un des associés de l'entreprise qui a élaboré le projet GRAND a comparu devant le comité permanent des mines, des forêts et des cours d'eau le 11 avril 1960 et a présenté à cette occasion le projet connu sous ce nom. Le 28 juin 1960, le comité a rapporté qu'il avait entendu avec grand intérêt les propos des témoins représentant ce projet d'exploitation de la rivière Harricana (projet GRAND), mais il était d'avis que les données techniques étaient insuffisantes pour permettre d'arriver à une conclusion.

Le 19 mai 1961, le premier ministre de l'époque, faisant allusion au rapport du comité précité, avait dit à la Chambre:

Divers projets de dérivation des eaux du bassin hydrographique de la baie James et de la baie